Des services dédiés aux entreprises

AGEFA PME, partenaire d'AGEFOS PME, vous accompagne dans la mise en œuvre de vos politiques d'apprentissage et d'accueil de jeunes en entreprise.

Gestion de la taxe d'apprentissage avec AGEFOS PME

- Informations sur la taxe d'apprentissage
- Assistance par téléphone
- Accès aux outils de déclaration en ligne AGEFOS PME, avec import de la DADS, télétransmission des déclarations

Accompagnement au recrutement d'apprentis

- CVthèque dédiée aux entreprises et aux apprentis
- Cartographie des formations
- Saisie en ligne du contrat d'apprentissage
- Formation des Maîtres d'Apprentissage

Pilotage de l'alternance

- Suivi et intégration des contrats d'alternants et calcul du quota d'alternants pour les entreprises de plus de 250 salariés

Recensement des aides financières

- Aides nationales et régionales à l'apprentissage
- Calcul du crédit d'impôt à l'apprentissage et pré-remplissage du CERFA pour bénéficier de ce crédit

Des équipes spécialisées pour vous informer et vous conseiller

- **N°Apprentissage : 0825 080 508** (0,15 € TTC/mn)
- **Email : direct@agefa.org**
- **Site internet : www.agefa.org**

agefa PME
LES JEUNES D'AUJOURD'HUI
LES ENTREPRISES DE DEMAIN

42-48 Quai de Dion Bouton 92800 Puteaux
direct@agefa.org – **www.agefa.org**

IMAGE&STRATÉGIE / CHTA 16

AGEFOS PME

agefa PME
LES JEUNES D'AUJOURD'HUI
LES ENTREPRISES DE DEMAIN

Taxe 2016 d'apprentissage

Découvrez les services dédiés aux entreprises sur www.agefa.org

Des informations actualisées en permanence et des solutions pour gagner du temps

Toute l'information actualisée en permanence

L'accès rapide aux outils de déclaration

Le suivi et l'accueil des jeunes

N°Apprentissage (0,15 euros TTC/mn)
0825 080 508

Des équipes spécialisées pour vous informer et vous conseiller toute l'année.

À compter du 1er janvier 2016, AGEFOS PME est l'organisme habilité à collecter la taxe d'apprentissage.

AGEFA PME, partenaire d'AGEFOS PME, vous accompagne dans la mise en œuvre de vos politiques d'apprentissage et d'accueil de jeunes en entreprise.

Avec AGEFA PME, vous contribuez à la promotion et au développement de l'apprentissage et de l'enseignement professionnel dans votre région. Près de 40 établissements partenaires sur l'ensemble du territoire forment les jeunes à plus de 130 diplômes pour répondre à vos besoins en compétences.

Découvrez notre réseau et notre offre de services complète sur www.agefa.org.

N°Apprentissage (0,15 euros TTC/mn)
0825 080 508

COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION DE TAXE D'APPRENTISSAGE

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Qui est concerné ?

- Les personnes physiques ou morales imposées au titre des **bénéfices industriels et commerciaux (BIC) ;**
- Les sociétés, associations et autres personnes morales soumises à l'**impôt sur les sociétés (IS) ;**
- Certaines coopératives agricoles de production et de vente.

Les entreprises ayant employé **au moins un apprenti** et dont la masse salariale est inférieure ou égale à **104 941 €** en 2015 sont affranchies de la taxe d'apprentissage. Elles n'ont donc pas à remplir de déclaration (les deux conditions doivent être remplies).

L'effectif à déclarer est celui de l'entreprise, tous établissements confondus, déterminé par année civile.

Ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de l'entreprise :

- les apprentis
- les titulaires d'un contrat unique d'insertion
- les titulaires d'un contrat de professionnalisation
- les jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE)

CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Taxe brute d'apprentissage (TB) = Masse salariale MS x 0,68 %

La taxe d'apprentissage et les contributions sont basées sur la masse salariale de l'année précédente, c'est-à-dire le montant total des rémunérations soumises aux cotisations sociales (y compris les rémunérations versées aux salariés expatriés) et des avantages en nature versés par l'entreprise : salaires, indemnités, primes, gratifications, cotisations salariales, pourboires, etc.

Vous trouverez les informations relatives aux masses salariales à prendre en compte pour le calcul de la taxe d'apprentissage dans la zone référencée de la DADS : S80-G62-00-002.

Votre déclaration de versement est à retourner, **accompagnée de votre chèque à l'ordre d'AGEFOS PME, ou du justificatif de virement, avant le 1er Mars 2016,** à l'adresse suivante :

AGEFOS PME
TSA 20 501
60035 BEAUVAIS CEDEX

accompagnée si besoin des justificatifs suivants :

- photocopie des contrats d'apprentissage si apprentis,
- photocopie des conventions de stage si stagiaires,
- photocopie des justificatifs des dons en nature.

Sous réserve d'éventuelles évolutions législatives postérieures à l'impression de ce document.

DÉDUCTIONS À APPLIQUER

Si aucune déduction, reportez le chiffre 0,00€ en DE (total des déductions) et renseignez les pavés CACHET DE L'ENTREPRISE ainsi que RÈGLEMENT À AGEFOS PME

Frais de stage

Vous avez accueilli des stagiaires de formation initiale, technologique ou professionnelle, vous pouvez opérer une déduction en fonction du niveau de diplôme préparé et du nombre de jours de présence du stagiaire dans votre entreprise.

Le montant des dépenses de frais de stage autorisé à la déduction est plafonné à 3 % de la Taxe brute d'apprentissage (TB).

La déduction se calcule en multipliant le forfait journalier par le nombre de jours de stage effectués dans l'entreprise selon la catégorie.

Diplôme préparé par le stagiaire	Forfait journalier / jour
Catégorie A (Niveaux 5, 4, 3) CAP, BEP, BAC, BAC+2, BTS, DUT	**25€**
Catégorie B (Niveaux 2, 1) Licence, BAC+4, Écoles d'ingénieurs, BAC+5 et plus	**36€**

D1 Correspond à la somme des déductions pour frais de stage pratiquées en catégorie(s) A et/ou B après application du plafond autorisé de 3 % de la Taxe brute d'apprentissage **(TB)**.

Dons en nature

D2 Correspond au calcul des déductions suite à un don en nature.

Cette déduction est conditionnée à la fourniture de justificatifs :

- **l'attestation de votre comptable** de la valeur réelle du don.
- **l'attestation par l'école bénéficiaire** de l'usage du don en accord avec la législation en vigueur.
- **le reçu de l'école** précisant le montant du don et son affectation sur les catégories d'habilitation.

RÈGLEMENT À AGEFOS PME

Correspond au montant total **(TB)** auquel est éventuellement soustrait le montant total des déductions appliquées en **DE**.

C'est le montant dû et à régler à AGEFOS PME **avant le 1er mars 2016**.

Il vous suffit ensuite d'indiquer le choix de votre mode de règlement, puis de dater et de signer le document avant de l'envoyer à l'adresse indiquée, accompagné du règlement correspondant ou de son justificatif pour un virement.

APPRENTIS : VERSEMENTS AUX CFA D'ACCUEIL

Ne pas oublier de nous joindre la copie des contrats d'apprentissage.

Au 31.12.2015 un apprenti est présent dans votre entreprise, veuillez renseigner cette rubrique. AGEFOS PME procédera au reversement obligatoire au CFA d'accueil où il est inscrit, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rubriques Diplôme/Formation doivent être renseignées.

Renseignez en priorité le diplôme préparé par l'apprenti puis l'intitulé de la formation.

Si vous devez déclarer plus de 2 apprentis, joignez une liste complémentaire et cochez la case dédiée en entête de la rubrique B.

REVERSEMENTS DEMANDÉS

Si vous souhaitez effectuer des reversements, veuillez nous indiquer précisément les coordonnées du ou des établissement(s) bénéficiaire(s) et dans la mesure du possible leur N° UAI (Unité Administrative Immatriculée) appelé « code école » ou « code établissement ». Ce code est composé de 7 chiffres suivi d'une lettre. (Non obligatoire)

Si vous devez déclarer plus de 2 reversements, joignez une liste complémentaire et cochez la case dédiée en entête de la rubrique C.

AGEFOS PME vous garantit un reversement conforme à vos souhaits et à la réglementation en vigueur.

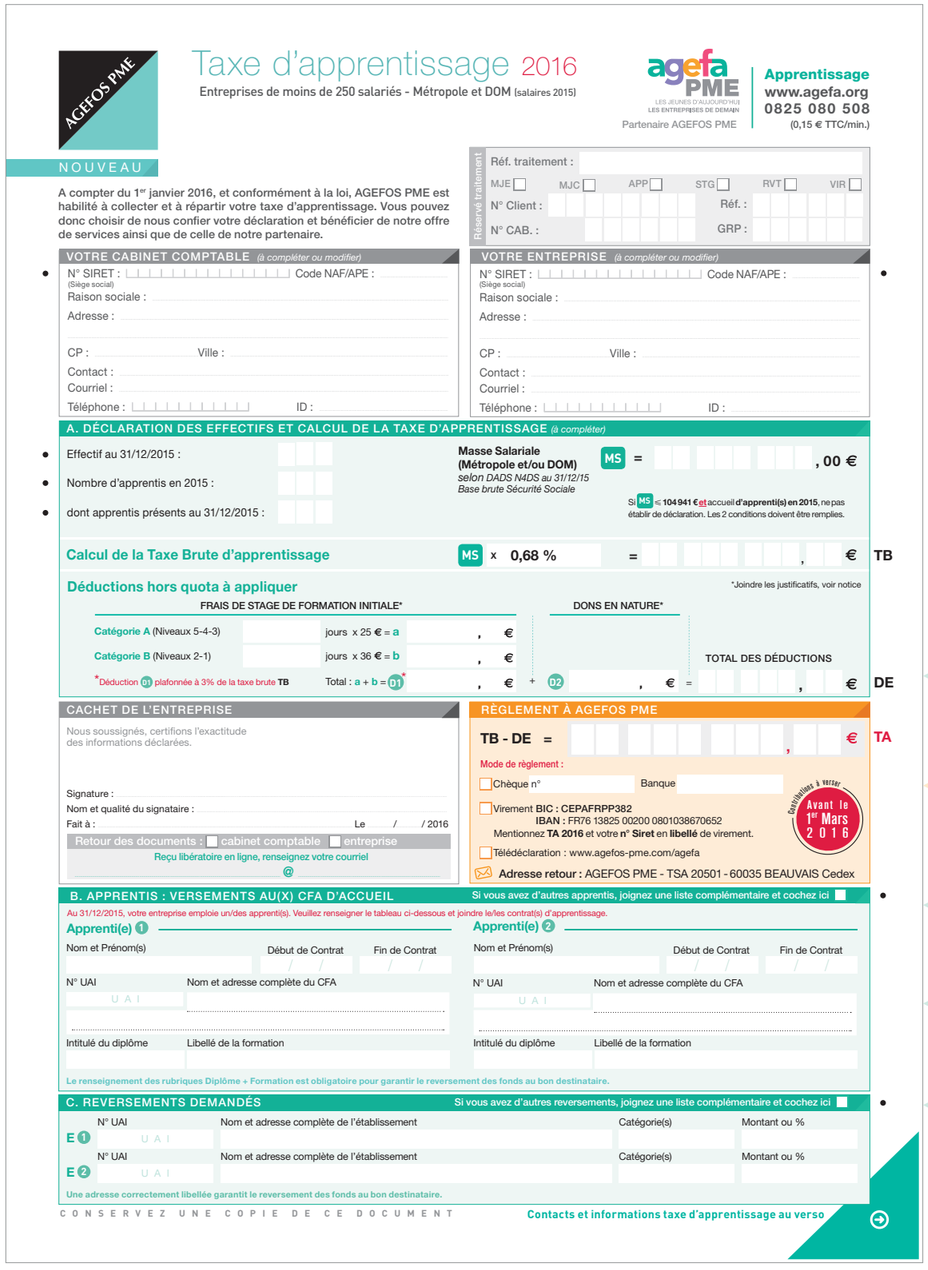

AGEFOS PME

Taxe d'apprentissage 2016
Entreprises de moins de 250 salariés - Métropole et DOM (salaires 2015)

agefa PME — LES JEUNES D'AUJOURD'HUI, LES ENTREPRISES DE DEMAIN — Partenaire AGEFOS PME
Apprentissage www.agefa.org 0825 080 508 (0,15 € TTC/min.)

NOUVEAU

A compter du 1er janvier 2016, et conformément à la loi, AGEFOS PME est habilité à collecter et à répartir votre taxe d'apprentissage. Vous pouvez donc choisir de nous confier votre déclaration et bénéficier de notre offre de services ainsi que de celle de notre partenaire.

Réservé traitement — Réf. traitement : MJE ☐ MJC ☐ APP ☐ STG ☐ RVT ☐ VIR ☐ N° Client : Réf. : N° CAB. : GRP :

VOTRE CABINET COMPTABLE (à compléter ou modifier)
N° SIRET : (Siège social) Code NAF/APE :
Raison sociale :
Adresse :
CP : Ville :
Contact :
Courriel :
Téléphone : ID :

VOTRE ENTREPRISE (à compléter ou modifier)
N° SIRET : (Siège social) Code NAF/APE :
Raison sociale :
Adresse :
CP : Ville :
Contact :
Courriel :
Téléphone : ID :

A. DÉCLARATION DES EFFECTIFS ET CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (à compléter)
Effectif au 31/12/2015 :
Nombre d'apprentis en 2015 :
dont apprentis présents au 31/12/2015 :
Masse Salariale (Métropole et/ou DOM) selon DADS N4DS au 31/12/15 Base brute Sécurité Sociale — MS = , 00 €
Si MS ≤ 104 941 € et accueil d'apprenti(s) en 2015, ne pas établir de déclaration. Les 2 conditions doivent être remplies.
Calcul de la Taxe Brute d'apprentissage — MS x 0,68 % = , € TB
Déductions hors quota à appliquer — *Joindre les justificatifs, voir notice
FRAIS DE STAGE DE FORMATION INITIALE* — DONS EN NATURE* — TOTAL DES DÉDUCTIONS
Catégorie A (Niveaux 5-4-3) jours x 25 € = a , €
Catégorie B (Niveaux 2-1) jours x 36 € = b , €
Déduction D1 plafonnée à 3% de la taxe brute TB Total : a + b = D1 , € + D2 , € = , € DE

CACHET DE L'ENTREPRISE
Nous soussignés, certifions l'exactitude des informations déclarées.
Signature :
Nom et qualité du signataire :
Fait à : Le / / 2016
Retour des documents : ☐ cabinet comptable ☐ entreprise
Reçu libératoire en ligne, renseignez votre courriel @

RÈGLEMENT À AGEFOS PME
TB - DE = , € TA
Mode de règlement :
☐ Chèque n° Banque
☐ Virement BIC : CEPAFRPP382 IBAN : FR76 13825 00200 0801038670652 Mentionnez TA 2016 et votre n° Siret en libellé de virement.
☐ Télédéclaration : www.agefos-pme.com/agefa
Coupons à verser Avant le 1er Mars 2016
Adresse retour : AGEFOS PME - TSA 20501 - 60035 BEAUVAIS Cedex

B. APPRENTIS : VERSEMENTS AU(X) CFA D'ACCUEIL — Si vous avez d'autres apprentis, joignez une liste complémentaire et cochez ici ☐
Au 31/12/2015, votre entreprise emploie un/des apprenti(s). Veuillez renseigner le tableau ci-dessous et joindre le/les contrat(s) d'apprentissage.
Apprenti(e) 1 — Nom et Prénom(s) — Début de Contrat — Fin de Contrat — N° UAI — Nom et adresse complète du CFA — Intitulé du diplôme — Libellé de la formation
Apprenti(e) 2 — Nom et Prénom(s) — Début de Contrat — Fin de Contrat — N° UAI — Nom et adresse complète du CFA — Intitulé du diplôme — Libellé de la formation
Le renseignement des rubriques Diplôme + Formation est obligatoire pour garantir le reversement des fonds au bon destinataire.

C. REVERSEMENTS DEMANDÉS — Si vous avez d'autres reversements, joignez une liste complémentaire et cochez ici ☐
E 1 — N° UAI — Nom et adresse complète de l'établissement — Catégorie(s) — Montant ou %
E 2 — N° UAI — Nom et adresse complète de l'établissement — Catégorie(s) — Montant ou %
Une adresse correctement libellée garantit le reversement des fonds au bon destinataire.

CONSERVEZ UNE COPIE DE CE DOCUMENT — Contacts et informations taxe d'apprentissage au verso

Si vous n'avez pas de déduction à appliquer, reportez directement **00** en **DE**.

Retournez votre déclaration de versement et l'ensemble des documents avant le 1er Mars 2016.

Joignez une liste complémentaire et cochez la case si vous avez plus d'apprentis à déclarer.

Si vous aviez un/des apprenti(s) au 31/12/2015, vous devez remplir le cadre **B**.

Si vous avez d'autres versements, joignez une liste complémentaire et cochez la case.

REÇU LIBÉRATOIRE

Indiquez votre choix de destinataire des documents

Retour des documents : ☐ cabinet comptable ☐ entreprise
Reçu libératoire en ligne, renseignez votre courriel
@

AGEFOS PME transmettra un reçu libératoire justificatif du règlement de votre taxe d'apprentissage au destinataire de votre choix. Vous pouvez aussi choisir de l'obtenir en ligne en renseignant votre adresse e-mail dans la zone prévue, un courriel vous avertira de sa mise à disposition.

Plus d'informations : www.agefa.org